

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUINZE, le 26 juin, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 17 juin 2015, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Hélène ALBANESI a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Madame Nathalie BARDAUX et Monsieur Yannick DEBOUCHE.

Ordre du jour :

- ◆ *Présentation du rapport de l'eau 2014 par Monsieur MARCHAL de la SAUR*
- ◆ *Choix de l'entreprise pour la création d'un préau pour les classes maternelles*
- ◆ *Décision modificative budget principal et budget eau*
- ◆ *Emprunt BPBFC pour extension école : proposition de renégociation*
- ◆ *Convention ACFI avec le CDG25 : Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de santé et de sécurité du travail*
- ◆ *Distillation - tarif*
- ◆ *Stand de tir – mise à disposition d'un terrain communal*
- ◆ *ONF – accord pour projet d'aménagement de la forêt de Lusans tel que présenté en deuxième réunion.*
- ◆ *Détermination des bureaux de vote*
- ◆ *Carte communale*
- ◆ *Questions diverses :*
 - *AMRF Motion pour la sauvegarde des libertés locales*
 - *Choix de l'entreprise pour enrobé rue du Puy (entrées de maisons)*
 - *Travaux de la station d'épuration – station d'épuration de Lusans*
 - *Recrutement pour le remplacement au secrétariat de mairie*
 - *Fête de la bibliothèque*
 - *Pique-nique du vide-grenier le 18 juillet – information Élan.*
 - *Date de la prochaine réunion*

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 mai 2015.

Présentation du rapport de l'eau 2014 par Monsieur MARCHAL de la SAUR

Compte tenu de l'absence de Monsieur MARCHAL, la présentation du rapport de l'eau 2014 est reportée à la prochaine réunion de conseil.

2015-35 : Choix de l'entreprise pour la création d'un préau pour les classes maternelles

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 octobre 2014, le conseil municipal décidait de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : POSE D'UN PRÉAU DANS LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE dont le coût prévisionnel s'élève à 14.160,48 euros H.T., prévu au budget primitif 2015.

Pour ces travaux, quatre entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
Eurl GAUROIS Fabien	12 044.75	14 453.70
PRESTIBOIS	14 037.50	16 845.00
CHARPENTE Création	13 750.48	16 500.57
PRETOT Frères	9 570.48 Sans pose	11 484.58 Sans pose

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir :

- l'entreprise GAUROIS Fabien pour la création d'un préau dans la cour des classes de maternelle pour un montant HT de 12 044.75 €, soit TTC 14 453.70 €.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire signer tous documents nécessaires à ce projet.

2015-36 : Décision modificative n° 1 – budget principal

Monsieur MESNIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget principal comme suit :

Fonctionnement dépenses

611	Contrat prestations services - réseau assainissement sur site internet	4 000,00 €
61522	Entretien bâtiments - dépassement	1 000,00 €
627	Frais bancaires - commissions pour règlement par TIPI	100,00 €
	TOTAL	5 100,00 €

Fonctionnement recettes

7381	Taxe additionnelle - droits de mutation - moins que prévu	-171,00 €
7411	Dotations forfaitaire - plus que prévu	626,00 €
74121	Dotations Solidarité Rurale - plus que prévu	5 138,00 €
74127	Dotations Nationale Péréquation - moins que prévu	-256,00 €
74718	Autres recettes Etat - Organisation recensement réalisé au c/7484	-1 703,00 €
7484	Dotations de recensement	1 703,00 €
	TOTAL	5 337,00 €

Investissement dépenses

2031	Frais d'étude - révision carte communale	-7 000,00 €
	TOTAL	-7 000,00 €

Investissement recettes

1321	Etat - DETR Chemin du Mont d'Or	3 044,00 €
1341	DETR Subvention chemin du Mont d'Or	-3 044,00 €
	TOTAL	0,00 €

Après ces modifications l'excédent global de fonctionnement de 88 326 euros passe à 95 563 euros.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget principal, telle que proposée.

2015-37 : Décision modificative n° 1 – budget eau

Monsieur MESNIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget eau comme suit :

<u>Fonctionnement dépenses</u>		
023	Virement à la section d'investissement pour équilibre	2 700,00 €
	TOTAL	2 700,00 €
<u>Investissement dépenses</u>		
203	Frais d'étude – création réseau d'eau interconnexion avec St Hilaire	5 200,00 €
2158	Installations techniques – plus élevé que prévu	5 000,00 €
2762/041	TVA sur travaux et études	1 700,00 €
	TOTAL	11 900,00 €
<u>Investissement recettes</u>		
021	Virement de la section de fonctionnement pour équilibre	2 700,00 €
1313	Subventions département – agence de l'eau	5 800,00 €
203/041	Autres – TVA sur études remboursée par la SAUR	900,00 €
2158/041	Autres – TVA sur travaux remboursée par la SAUR	800,00 €
2762	Autres créances immobilières – TVA remboursée par la SAUR	1 700,00 €
	TOTAL	11 900,00 €

L'excédent global de fonctionnement de 51 083 euros, ainsi diminué de 2.700 euros passe à 48.383 euros.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget eau, telle que proposée.

2015-38 : Emprunt BPBFC pour extension école : proposition de renégociation

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt a été contracté en janvier 2011 auprès de la BPBFC pour un montant de 220.000 euros au taux de 2,85 % afin de financer l'extension de l'école.

Suite à notre demande, une proposition de renégociation nous a été soumise. La BPBFC propose un prêt de 153.080,75 euros sur 10 ans au taux variable de 2,40%. Le montant de la première échéance serait de 17.400,56 euros. Les échéances actuelles sont de 17.807,86 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la renégociation du prêt de l'extension de l'école comme proposé par la BPBFC et exposé ci-dessus et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents se rapportant à cette renégociation.

2015-39 : Convention ACFI avec le CDG25 : Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de santé et de sécurité du travail

Selon l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, "les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité."

A cette fin et selon l'article 5 du même décret, elle désigne après avis du CT, l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Ainsi, elle peut passer convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de tels agents.

L'ACFI intervient au sein de la collectivité pour :

- contrôler les conditions d'application des règles applicables en matière de santé et de sécurité définies dans le décret n°85-603 modifié et celles définies aux livres I à V de la quatrième partie du code du travail et par les décrets pris pour son application, ainsi que par l'article L.717-9 du code rural et de la pêche maritime.
- proposer à l'autorité territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- proposer à l'autorité territoriale en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires,
- donner un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'Autorité Territoriale envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité,
- assister avec voix consultative, aux réunions du CT qui sont consacrées aux problèmes de santé et de sécurité,
- intervenir, conformément à l'article 5-2 du décret n°85-603 modifié, en cas de désaccord entre l'Autorité Territoriale et le CT dans la résolution d'un danger grave et imminent.

Les interventions de l'ACFI ne se limitent pas simplement à une surveillance stricte du respect des normes et de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail. Elles contribuent aussi à la construction d'une culture de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité, en complément des missions de l'assistant de prévention et du médecin de prévention.

Conformément au décret n°85-603, les collectivités du département peuvent solliciter l'ACFI du centre de gestion du Doubs. Ses interventions s'effectueront sans surcoût pour les collectivités adhérentes au service prévention. La convention est renouvelable par tacite reconduction.

Chaque visite d'inspection donnera lieu à un rapport qui sera transmis à l'autorité territoriale. Notre collectivité s'engage à accorder toutes facilités à l'ACFI pour la réalisation de sa mission et à le tenir informé des suites données à ses observations.

A la suite de l'avis favorable du comité technique réuni le 3 février 2015, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler la convention avec le centre de gestion du Doubs pour la désignation obligatoire d'un ACFI et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention.

2015-40 : Tarif distillation

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 mars 2004, le conseil municipal avait fixé le tarif de distillation à 5 euros par journée pour les administrés de la commune et à 10 euros pour les utilisateurs extérieurs à la commune.

Ces tarifs étant très bas et l'utilisation très faible chaque année, la recette ne couvre plus les frais de gestion et de recouvrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la gratuité de la journée de distillation pour tous les utilisateurs de la commune et des communes extérieures.

Cette décision prendra effet au 01/07/2015.

2015-41 : Stand de tir – mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'utiliser un terrain communal pour l'ouverture d'un stand de tir sur le site de l'ancienne carrière, jouxtant le terrain de motocross, pour des tireurs licenciés affiliés à la fédération française de tir. Une homologation sera demandée par les tireurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de donner l'autorisation au club de tir, représenté par Monsieur Alain JEANNINGROS, d'occuper gratuitement la parcelle cadastrée D 277 et D 508 afin d'exercer l'activité de tir, après accord d'homologation. L'entretien et la remise en état pour aménager le terrain sont à la charge du demandeur. La convention sera prise pour une durée de 5 ans. En cas de résiliation de la convention par l'une ou l'autre partie, le terrain devra être restitué en l'état.
- d'adopter la convention correspondante,
- de mandater Monsieur le Maire pour signer cette convention et toutes autres pièces se rapportant à cette affaire.

2015-42 : ONF – accord pour projet d'aménagement de la forêt de Lusans tel que présenté en deuxième réunion

Après présentation du projet de scénario de gestion pour la révision de l'aménagement de la forêt sectionale de Lusans communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'agence du Doubs lors de la réunion du 23/04 dont le compte rendu figure en annexe, le conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet et décide donc, à l'unanimité :

- d'accepter le scénario de gestion pour la révision de l'aménagement de la forêt communale tel qu'il vient de lui en être donné lecture par Le Maire. Le conseil municipal demande qu'il lui soit réservé la possibilité d'enrichir la forêt par des résineux.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire présente, aux conseillers présents, sur une carte le chemin qui sera aménagé pour l'acheminement des éoliennes.

En compensation, la commune demande la construction d'une route forestière d'une longueur d'environ 900 mètres et d'une place à bois, destinés à améliorer la desserte du massif forestier. Ce projet fera l'objet d'une prochaine discussion entre l'ONF et OPALE.

2015-43 : Détermination des bureaux de vote

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la circulaire préfectorale n° 41 du 8 juin 2015 relative à la détermination des bureaux de vote et emplacements d'affichage.

Monsieur le Maire expose qu'actuellement deux bureaux sont répartis dans chacun des deux villages formant la commune. En 2014, Monsieur le Préfet avait fait part à la commune de son intention d'intégrer dans son prochain arrêté préfectoral du 30 août 2014, un seul bureau de vote pour notre commune. Suite à notre courrier qui demandait de surseoir à cette décision du fait de la suppression de la section électorale la même année, qui représentait déjà un changement significatif pour la commune et ses électeurs, les deux bureaux de vote ont en effet été conservés pour l'année 2015.

Monsieur le Maire demande aux membres présents du conseil municipal de se positionner sur l'utilité du maintien des deux bureaux de vote pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Comprend que le nombre d'électeurs de la commune n'est pas si important qu'il nécessite la création de deux bureaux de vote,
- Toutefois, observe qu'au-delà du nombre des électeurs, c'est la situation géographique et l'historique de la fusion des deux villages qui doivent être considérées :
- Il semble en effet très compliqué pour les électeurs âgés, malades, ou handicapés et qui ne peuvent plus prendre leur véhicule ou qui se déplacent difficilement, de venir voter au bureau situé à Pouligney, à une distance de 3 kilomètres, et qu'ainsi la plupart de ces électeurs ne voteront plus. Pour ces personnes, donner procuration est une démarche qui nécessite soit un déplacement ou une connexion internet, ce qui représente aussi une difficulté ou impossibilité.
- D'autres électeurs, très attachés à leur village et leurs habitudes ne comprendront pas cette suppression et, par mécontentement, n'iront pas voter.
- Administrativement, la commune accepte de mettre en place le double de moyens humains et matériels, et a toujours organisé les élections dans de bonnes conditions sans connaître de problème particulier.
- décide donc, à l'unanimité, de demander le maintien de deux bureaux de vote pour l'année 2016, afin d'éviter une forte abstention des électeurs du bureau actuel de Lusans

2015-44 : Carte communale

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à la commune d'évaluer la nécessité de se lancer ou non dans une révision de notre document d'urbanisme, à savoir la carte communale approuvée le 24 mars 2010.

Afin de respecter les dispositions de l'article L.111-1-1 IV du code de l'urbanisme (mise en compatibilité dans les trois ans), l'AUDAB a invité la commune à prévoir la révision de son document d'urbanisme à terme.

Toutefois, Monsieur le Maire a exposé à l'AUDAB lors d'une réunion le 13 mai 2015 qu'il ne semble pas opportun de lancer dès aujourd'hui une révision de la carte communale ou l'élaboration d'un PLU au seul motif de l'obligation de mise en compatibilité inscrite à l'article L.111-1-1 IV du code de l'urbanisme, compte-tenu des évolutions en cours relatives à l'organisation territoriale et les incertitudes liées à leur issue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite attendre l'aboutissement de la loi « NOTRe » afin de connaître le devenir de la CCVA et des implications que cela entraînera, notamment pour la commune. Ce choix se justifie également dans un souci de bonne gestion des finances communales.

QUESTIONS DIVERSES

AMRF Motion pour la sauvegarde des libertés locales :

Une motion pour la sauvegarde des libertés locales a été adressée aux communes par l'Association des maires Ruraux de France, motion adoptée à l'issue de l'assemblée générale de l'AMR de France le 19 avril 2015 à Paris.

Elle consiste à s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Après avoir entendu la proposition de motion proposée par l'AMRF, les élus ont voté 0 pour, 1 contre et 11 abstentions. Toutefois, le conseil municipal s'engage à rester vigilant par rapport à l'évolution de cette loi liée à l'organisation territoriale.

Choix de l'entreprise pour enrobé rue du Puy (entrées de maison) :

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réfection de voirie pour les entrées de maison rue du Puy sont inscrits au budget primitif 2015 pour 7 200 euros H.T.

Pour ces travaux, trois entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
KOLLY Sarl	5 040.00	6 048.00
COLAS Est	3 720.00	4 464.00
SBM TP	4 426.50	5 311.80

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise COLAS Est, moins disant, a été retenue, et les travaux commandés, afin de sécuriser au plus vite cette rue.

Travaux de la station d'épuration et station d'épuration de Lusans :

Les travaux de la nouvelle station d'épuration avancent comme prévu.

Mi-juillet le génie civil sera terminé. L'entreprise SAULNIER interviendra en septembre pour les réseaux. Une visite sera prochainement organisée pour les membres du conseil municipal.

Une visite a été organisée avec M. BONVIN (responsable SCIRPE) de la station d'épuration de Lusans. Plusieurs recommandations ont été faites par SCIRPE pour la remise en état de marche du système actuel, principalement un dégrilleur en amont et la clôture du site. Un devis sera proposé par l'entreprise.

Recrutement pour le remplacement au secrétariat de mairie

Bernadette RUFFIEUX quittera son poste au 30/11/2015.

Deux personnes ont été reçues et deux autres personnes seront reçues en mairie.
La décision sera prise avant mi-juillet.

- **Fête de la bibliothèque** :

La bibliothèque a fêté ses 15 ans d'existence le 19 juin en fin d'après-midi.
Différentes activités ont été proposées :

- Exposition d'œuvres sur le thème « un livre / un voyage » avec remise de prix
- Lâcher de ballons
- Contes
- Pot de l'amitié

Cette fête a été une vraie réussite pour tous.

- **Pique-nique du vide grenier** :

Il est organisé par l'association ELAN. Il aura lieu le 18 juillet. Chacun apportera son repas. Des jeux seront organisés. Une buvette sera ouverte à cette occasion. L'apéritif sera offert par l'ÉLAN.

Un dépliant sera distribué dans les boîtes aux lettres.

- **Prochaines réunions** :

Visite de la station et moment convivial : 9 juillet 2015 à 19h30

Réunion de conseil municipal : 27 août 2015

La séance est levée à 23h50

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

<u>2015-35 : Choix de l'entreprise pour la création d'un préau pour les classes maternelles</u>
<u>2015-36 : Décision modificative n° 1 – budget principal</u>
<u>2015-37 : Décision modificative n° 2 – budget eau</u>
<u>2015-38 : Emprunt BPBFC pour extension école : proposition de renégociation</u>
<u>2015-39 : Convention ACFI avec le CDG25 : Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de santé et de sécurité du travail</u>
<u>2015-40 : Tarif distillation</u>
<u>2015-41 : Stand de tir – mise à disposition d'un terrain communal</u>
<u>2015-42 : ONF – accord pour projet d'aménagement de la forêt de Lusans tel que présenté en deuxième réunion</u>
<u>2015-43 : Détermination des bureaux de vote</u>
<u>2015-44 : Carte communale</u>

Sujets abordés :

Ea : <u>Présentation du rapport de l'eau 2014 par Monsieur MARCHAL de la SAUR</u>
Eb : <u>AMRF Motion pour la sauvegarde des libertés locales</u>
Ec : <u>Choix de l'entreprise pour enrobé rue du Puy (entrées de maison)</u>
Ed : <u>Travaux de la station d'épuration et station d'épuration de Lusans</u>
Ee : <u>Recrutement pour le remplacement au secrétariat de mairie</u>
Ef : <u>Fête de la bibliothèque</u>
Eg : <u>Pique-nique du vide grenier</u>
Eh : <u>Prochaines réunions</u>